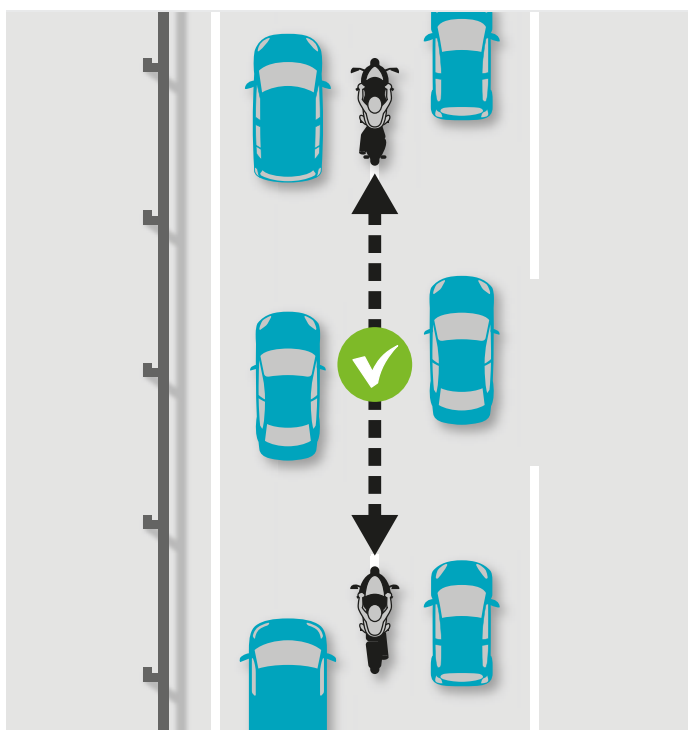


QUI PEUT ROULER EN INTER-FILES ?

Seuls les deux ou trois roues motorisés de moins d'un mètre de large sont autorisés à circuler en inter-files. **Les quads, side-cars et les tricycles à large voie ne sont pas autorisés à circuler en inter-files.**



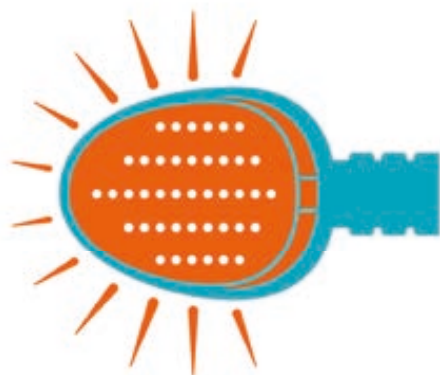
ET BIEN-SÛR...



7 Veillez à respecter les distances de sécurité entre deux-roues en inter-files.



8 Lorsque vous souhaitez changer de voie, vérifiez qu'aucun deux roues ne circule en inter-files.



9 Avant de vous engager en inter-files, actionnez le clignotant afin d'avertir les autres usagers de la route.

Toute infraction aux règles de circulation en inter-files est passible d'une contravention :

- Dépassement par la droite - Sanction : 135 euros, 3 points
- Non-respect de la distance de sécurité = 135 euros, 3 points
- Vitesse excessive eu égard aux circonstances = amende de 135 euros à 1500 euros et retrait de 1 à 6 points en fonction de l'excès de vitesse.
- Changement de voie sans avertissement préalable : 35 euros d'amende, 3 points

La pratique non autorisée de la circulation inter-files limite aussi les garanties offertes par les assurances en cas d'accident.